

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

Cooptation d'un nouvel administrateur

Le Conseil d'Administration de la société Electricité et Eaux de Madagascar (EEM, ISIN FR0000035719) après avoir pris acte de la démission de M. Pierre-Marie Hénin, a décidé à l'unanimité, dans sa séance du 19 février 2024, de procéder à son remplacement en cooptant M. Alexandre Daniel Thezard en qualité d'administrateur indépendant. Cette décision de cooptation sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale des actionnaires.

M. Alexandre Daniel Thezard, Docteur en droit, est avocat au barreau de Nantes. Il est également diplômé en fiscalité des entreprises (DESS, Paris IX Dauphine).

EEM remercie chaleureusement M. Pierre-Marie Hénin pour son travail accompli au sein du Conseil d'Administration depuis sa désignation.

À propos d'Electricité et Eaux de Madagascar

Electricité et Eaux de Madagascar, holding financier diversifié (hôtellerie, immobilier), est une société dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (EEM, code ISIN FR0000035719, <http://www.eem-group.com/>). EEM est également le principal actionnaire (96,66% de son capital) de la Société Anonyme Immobilière Parisienne de la Perle et des Pierres Précieuses – SAIPPPP (MLIPP, code ISIN FR0006859039, <http://www.saipppp-group.com>) dont les titres sont inscrits aux négociations sur Euronext Access Paris.